

Séné, le 21 novembre 2013

Réponse du maire au site www.contribuables.org

Après étude des éléments mis à disposition des citoyens sur votre site, la municipalité de Séné souhaite utiliser son droit de réponse.

Il nous paraît nécessaire de réinscrire vos chiffres et vos commentaires dans le contexte de la commune de Séné que vous semblez méconnaître.

1 - Concernant l'évolution des dépenses :

La commune a réintégré des services, jusqu'en 2008 gérés par le CCAS (service Petite enfance) et l'intercommunalité (Ecole de musique). Ceci a engendré des transferts de dépenses, soit en moyenne + 11,10% de charges de fonctionnement pour la commune. Parallèlement, les recettes liées à ces nouveaux services n'apparaissent pas dans votre étude.

2 - Concernant l'évolution des prélèvements fiscaux

Votre analyse montre que les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté sur le mandat.

L'augmentation des recettes fiscales est la conséquence du développement des constructions sur le territoire communal (hausse des bases physiques) et de la revalorisation annuelle de la valeur locative par la loi de finances, indicateurs du dynamisme du territoire.

3 - Concernant le niveau d'endettement de la commune :

Vous indiquez une augmentation de la dette de 0,9 % par an depuis 2008. Or, la dette a diminué de 919 502 € durant le mandat (31/12/2007 : 11 229 132 € ; 31/12/2013 : 10 309 630 €). Les informations apportées sur le site nous semblent erronées et donc à corriger.

Enfin, je me permets de vous rappeler que le seul organisme compétent en matière d'analyse des comptes, est la **Chambre Régionale des Comptes**, dont un rapport a été présenté lors du conseil municipal du 4 mars 2013, précisant entre autres :

« L'analyse de la situation financière de la collectivité ne révèle pas de signe de tension grâce à des ressources fiscales élevées et un niveau de dépenses maîtrisé, tant en fonctionnement qu'en investissement. Si l'encours de la dette est orienté à la baisse, il reste néanmoins supérieur aux moyennes, mais la capacité d'autofinancement de la commune lui permet d'y faire face aisément ».

Ces conclusions contredisent totalement votre analyse sur la commune de Séné. La note que vous nous attribuez ne correspond pas à la réalité.

Luc Foucault, maire de Séné



Council Municipal du 21.02.14

Synthèse

Une maîtrise de la dette poursuivie

	2008	2009	2010	2011	2012	Provisoire 2013
Encours au 01.01	11 229 132	10 603 808	10 045 889	9 475 749	10 902 226	10 729 421 €
Capital	631 163	545 651	568 462	578 602	681 719	734 047 €
ENCOURS / CAPITAL	17,8	19,4	17,7	16,4	16,0	14,6
Emprunt	0	0	0	2 000 000	500 000	300 000 €
Solde au 31/12 de l'exercice	10 603 808	10 045 889	9 475 749	10 902 226	10 729 421	10 295 374 €

Depuis le début du mandat, la collectivité s'est désendettée de 933 758 €, avec un recours à l'emprunt d'un montant de 2,8 millions d'euros. Ce mode de financement a couvert 17 % des dépenses d'investissement.

En 2014, l'annuité de la dette est donc estimée à 973 300 €.

Pour information,

	calcul	2008	2009	2010	2011	2012	2013
SUREND1 : ratio mesurant le poids de l'endettement							
Traduit le nombre d'années de produits de fonctionnement nécessaires au remboursement de la dette, s'ils y étaient totalement consacrés.	encours total de la dette au 31/12/produits réels de fonctionnement	1,41	1,26	1,13	1,25	1,23	1,17
Au-delà de 1,5, l'endettement est jugé élevé							
SUREND2 : ratio mesurant la capacité de remboursement							
Traduit le nombre d'années de capacité d'autofinancement nécessaire au remboursement de la dette si elle y était totalement consacrée.	encours total de la dette au 31/12/CAF brut	4,03	4,13	4,02	4,12	5,6	5,46
Au-delà de 10, la capacité de remboursement est faible.							



Le Maire

Luc Ancault